

# LA CESSION DE CREANCE, C'EST QUOI ?



*Le « règlement direct » est le principal argument utilisé par les assurances pour orienter leurs sociétaires vers un réparateur agréé.*

**Pour contrer les assureurs, les professionnels non agréés utilisent fréquemment la cession de créance.**



→ Cet outil permet au client victime d'un sinistre garanti par son contrat d'assurance automobile de céder son indemnité d'assurance au réparateur. Par conséquent, le client n'a plus à faire l'avance des frais, que le professionnel de l'automobile soit agréé ou non par l'assureur.

**L'indemnité d'assurance doit être versée par l'assurance directement au réparateur.**

# COMMENT ÇA MARCHE ?

**ETAPE 1** : Le client, signe un **contrat** de cession de créance avec son professionnel automobile au moment de la **signature de l'Ordre de Réparation (OR)**.

**ETAPE 2** : Une **notification** de ce contrat doit être envoyée en **lettre recommandée avec avis de réception** à l'assurance.

**ETAPE 3** : Le règlement de l'indemnité d'assurance doit être remis par l'assurance, **entre les mains du professionnel**. Si cette indemnité ne couvre pas la totalité de la facture, le client devra régler le solde.

**ETAPE 4** : **Archivez** votre dossier de cession de créance.



# POUR ALLER PLUS LOIN ...

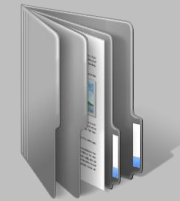
Afin de réaliser la cession de créance étape par étape sans rien oublier, la FNAA vous conseille de bien [suivre la procédure inscrite dans la Note Juridique](#) cession de créance d'octobre 2016.

Vous trouverez dans cette note : les conditions de validité, le mode opératoire détaillé, ainsi que les informations concernant le nouveau formalisme.

## → DOCUMENTS TYPES ←

La FNAA met à votre disposition des documents types vous permettant d'être en conformité avec le formalisme de la cession de créance :

- ✓ Un contrat type
- ✓ Un formulaire de notification exemplaire garage
- ✓ Un formulaire de notification exemplaire client



« *Que faire si l'assurance règle directement mon client ?* »

Je saisi la **FNAA** qui m'accompagnera dans mes démarches